

SOCIETE FRANCAISE DE FINANCES PUBLIQUES

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2017
Malakoff, Faculté de droit de l'université Paris Descartes

Étaient présents (émargements) : Jean-Luc ALBERT, Aurélien BAUDU, Julie BENETTI, Romain BOURREL, Xavier CABANNES, Corinne DELON-DESMOULIN, Gilles DESMOULIN, Etienne DOUAT, Anne-Claire DUFOUR, Alexandre GUIGUE, Antoinette HASTINGS, Matthieu HOUSER, Andreas KALLERGIS, Sébastien KOTT, Thierry LAMBERT, Michel LE CLAINCHE, Marc LEROY, Christian MICHAUT, Benjamin MOSNY, Gilbert ORSONI, Alain PARIENTE, Christophe PIERUCCI, Aymeric POTTEAU, Audrey ROSA, Jacques SAUREL, Céline VIESSANT

Avaient donné une procuration : Marie-Joseph AGLAË (J.-L. ALBERT), Jocelyn BENETEAU (C. VIESSANT), Fabrice BIN (C. VIESSANT), Katia BLAIRON (X. CABANNES), Matthieu CONAN (S. KOTT), Justin DANIEL (J.-L. ALBERT), Vincent DUSSART (A. BAUDU), Robert HERTZOG (A. HASTINGS), Michel LASCOMBE (A. BAUDU), Éric OLIVA (G. ORSONI), Bernard POUJADE (X. CABANNES), Luc SAÏDJ (G. ORSONI)

Début : 14h10

1- Rapport moral du professeur Gilbert Orsoni, président de la SFFP

Le président Orsoni souligne d'emblée qu'il s'agira de son dernier rapport moral, son mandat s'achevant et n'étant pas candidat à un second mandat.

S'il ne s'agit pas pour lui de procéder à un bilan des quatre années écoulées mais seulement du dernier exercice, il n'en rappelle pas moins certains des objectifs de ces dernières années d'autant que le Dictionnaire encyclopédique de Finances Publiques (deuxième édition) qui a été l'occasion de faire travailler sur un projet commun plus de 150 enseignants, chercheurs et professionnels des finances, est enfin paru au 1^{er} septembre.

Il rappelle aussi le lien établi avec d'autres institutions ou associations. Il en est ainsi de la Société de législation comparée qui connaît une section « finances publiques » présidée par le professeur Lascombe et qui a tenu un séminaire, le 20 mars 2017, à la Cour des comptes, sur le thème du système budgétaire et comptable des Etats-Unis.

S'agissant des adhésions, il constate qu'après une reprise en 2014 le nombre d'adhérents demeure stable (80 environ), ce qui montre qu'un effort reste à accomplir, surtout en direction des professionnels.

La politique de soutien/participation à des colloques s'est poursuivie :

- colloque d'Aix, (octobre 2016) sur le thème « Les droits d'enregistrement quel avenir ? » ;
- colloque de Rennes (janvier 2017) sur le thème « La solidarité au sein de l'Union européenne » ;
- colloque de Lyon 3 (mars 2017) sur le thème « Les dépenses locales d'investissement ».

Plusieurs beaux projets sont en cours d'élaboration. Le plus abouti étant le symposium international de finances publiques comparées (22-23 mars 2018) à la Cour des comptes européenne (49 intervenants prévus), sous l'égide de la Société de législation comparée et avec un fort appui de la SFFP.

On note aussi les projets conduits par Alexandre Guigue sur le système budgétaire anglo-saxon et de François Barque, à Grenoble, sur la soutenabilité.

L'ouverture internationale reste encore trop modeste. A noter toutefois l'adhésion du professeur Stefano Dorigo, de Bologne.

D'autres activités classiques ont été reconduites :

- Journées à destination des doctorants à Lille en juin 2017 à l'occasion du congrès de l'AFDC où s'est tenu également, à l'initiative d'Aurélien Baudu, un séminaire de finances.
- Prix de thèse de la SFFP remis à M. Andreas Kallergis pour sa thèse sur *La compétence fiscale*.

A noter encore le don de sa bibliothèque par notre collègue Luc Saïdj. Celle-ci bénéficiera, pour une large part, à la nouvelle bibliothèque de l'Université Abomey-Calavi du Bénin.

Le président Orsoni termine en formulant des vœux de réussite pour la nouvelle équipe qui prendra en mains la destinée de la SFFP.

Il termine la présentation de son dernier rapport moral sous de longs applaudissements.

2- Rapport financier de M. Jacques Saurel, trésorier de la SFFP, et approbation des comptes

Le trésorier de la SFFP a présenté le compte de résultats de l'année 2016, en expliquant les principales dépenses et recettes et en apportant une nouvelle fois les éclaircissements nécessaires quant aux dépenses relatives au Master d'Aix et au Prix Loïc Philip. Ce point n'a suscité aucune demande particulière.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Le président de la SFFP, après avoir rappelé que Jacques Saurel souhaite quitter ses fonctions de trésorier tout en restant trésorier adjoint jusqu'à la fin de l'exercice 2017, lui a rendu un hommage mérité pour sa fidélité, son efficacité et son savoir-faire. Le président Orsoni a associé à ses remerciements ceux du professeur Hertzog, ancien président de la SFFP. L'AG marque sa reconnaissance à M. Jacques Saurel par de longs applaudissements.

3- Approbation de la modification des statuts

► La proposition du nouvel **article 6** a été adoptée à l'unanimité.

Avant cela Monsieur Christian Michaut a fait remarquer qu'un renouvellement des membres du CA par cinquième aurait pu être envisagé. Cette remarque a donné lieu à échanges mais n'a pas été retenue lors de l'AG.

Madame Julie Benetti a demandé des précisions sur le rôle du bureau par rapport au conseil d'administration et sur le lien entre l'appartenance au conseil d'administration et la désignation des membres du bureau.

Le conseil d'administration :

Le conseil d'administration est composé de 20 membres maximum.

Ses membres sont élus par l'assemblée générale pour une durée de cinq ans.

Ils sont renouvelables.

Le conseil choisit en son sein les membres du bureau et décide de l'administration de l'association entre les réunions de l'assemblée générale. Il délibère valablement si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Nul ne peut effectuer deux mandats successifs de président.

► La proposition du nouvel **article 9** a été adoptée à l'unanimité.

Avant le vote des précisions, Monsieur Jean-Luc Albert a regretté la nouvelle formulation de l'article 9 ; d'une part, parce que le maximum de 8 personnes prévu lui paraissait trop élevé et, d'autre part, parce que la nouvelle formulation ne prévoit plus la possibilité pour le président de confier une mission à un vice-président. Le président et le secrétaire général ont répondu d'une part, que le maximum de 8 membres prévu vise à éviter l'augmentation régulière du nombre des membres du bureau, mais il est vrai que l'on pourrait aller plus loin et, d'autre part, que si la nouvelle formulation ne prévoit plus la possibilité de confier une mission à un vice-président, elle ne l'interdit nullement.

Le bureau :

Il est composé de maximum 8 membres, dont au moins : le président, deux vice-présidents, le secrétaire général, le secrétaire général adjoint en charge de la communication et le trésorier.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile ; il peut déléguer ses attributions aux autres membres du bureau. Les membres du bureau sont désignés pour une durée de cinq ans, les éventuels remplaçants sont désignés pour la durée du mandat restant à courir.

► La proposition du nouvel **article 11** a été adopté à l'unanimité moins une abstention et deux non-participations au vote.

Les ressources de la Société sont constituées par les cotisations de ses membres et toutes autres ressources légales.

Sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux statuts de l'association SFFP et à la décision prise par l'assemblée générale du 28 octobre 2000, la SFFP prendra en charge, désormais, le prix Loïc Philip attribué, chaque année, au major de la promotion du Master Fiscalité personnelle et du patrimoine d'Aix-Marseille Université (ou tout autre diplôme équivalent en cas de modification dans l'organisation à venir des études et de l'intitulé) pour la somme de mille cinq cent euros (1 500 euros).

Aucune autre dépense au titre de ce diplôme ne sera désormais prise en charge par la SFFP à partir de la date de l'Assemblée générale ayant approuvé la résolution.

4- Remise du Prix de thèse de la SFFP (2500 euros) à Monsieur Andréas Kallergis pour sa thèse sur *La compétence fiscale*, sous la direction du professeur Ludovic Ayrault

Après que le président de la SFFP ait rappelé les mérites du travail de Monsieur Andreas Kallergis, déjà récompensé par ailleurs, Monsieur Kallergis a présenté les grands axes de son travail devant l'AG.

5- Election des nouveaux membres du Conseil d'administration (renouvellement intégral)

Après vérification du paiement de la cotisation 2017 par les personnes présentes et désirant voter et par les personnes ayant donné procuration et après vérification de la validité des procurations, un nouveau conseil d'administration a été élu.

Du fait de la modification des statuts limitant le nombre de membres à un maximum de 20 personnes, en présence de 21 candidatures, il a été procédé à un vote à bulletins secrets.

Ont été élus (par ordre alphabétique) :

Jean-Luc Albert, Aurélien Baudu, Romain Bourrel, Xavier Cabannes, Corinne Delon Desmoulin, Etienne Douat, Anne-Claire Dufour, Alexandre Guigue, Antoinette Hastings, Matthieu Houser, Sébastien Kott, Thierry Lambert, Marc Leroy, Christian Michaut, Alain Pariente, Christophe Pierucci, Aymeric Potteau, Audrey Rosa, Jacques Saurel, Céline Viessant

Gilbert Orsoni a été élu président d'honneur de la SFFP par acclamation à la fin de l'AG extraordinaire et pourra, de ce fait, assister à tous les conseils d'administration.

Fin : 16h40

Fait à Aix, le 12 septembre 2017

Céline VIESSANT,
Secrétaire générale

